

Aux bureaux  
d'ingénieurs géomètres

Personne de contact : Aldo Carro  
T 021 316 34 85

Lausanne, le 9 février 2024

### Bilan des mutations 2023

---

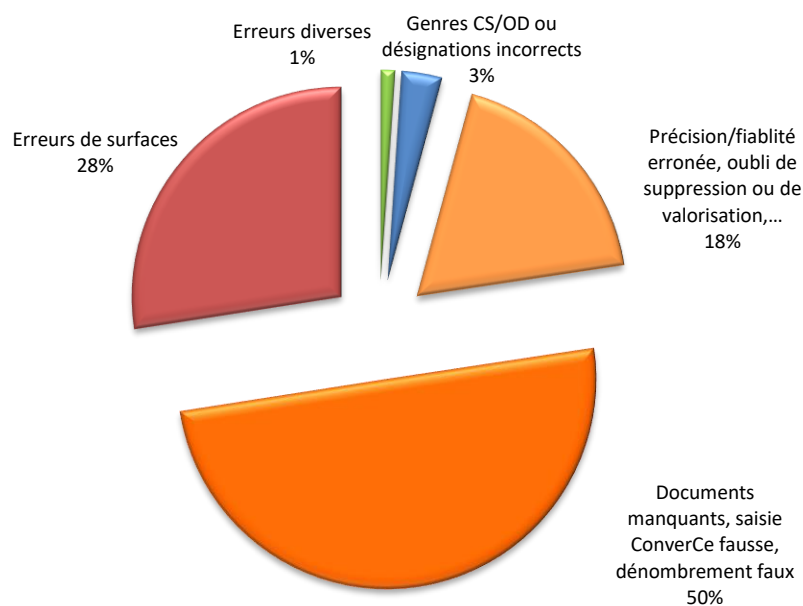
Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous transmettre, ci-joint, **le bilan 2023 des dossiers de mutation** avec la statistique concernant votre bureau. Nous vous laissons comme à l'accoutumée le soin d'interpréter les résultats.

Le fléchissement du nombre de dossiers traités, constaté en 2022, s'est confirmé en 2023. En effet, la DCG a traité près de **3'450** dossiers, dont 850 mutations sans plan. Ceci représente une quantité légèrement inférieure à celle de 2022.

Le **taux de succès** se situe entre **22%** et **100% par bureau**. En comparaison avec le bilan des mutations 2022, le taux de succès moyen pour les 2'600 dossiers livrés par les géomètres opérateurs a légèrement baissé pour s'établir à **89%**.

Une dizaine de bureaux sont parvenus à livrer plus de 95% de leurs dossiers sans aucune erreur et nous les félicitons. Pour d'autres bureaux, le nombre d'erreurs indiquées ci-après reste important et nous les encourageons à tout mettre en œuvre pour améliorer leurs processus de vérification interne.



Pour mémoire, chaque bureau est responsable d'annoncer le départ ou l'arrivée de nouveau collaborateur à [aldo.carro@vd.ch](mailto:aldo.carro@vd.ch), afin que la DCG puisse créer, modifier ou supprimer les **droits d'accès** à l'application **ConverCe**.

Afin de respecter le standard **MO93**, des travaux de **mise à niveau de la nomenclature** sont en cours dans les **mensurations numériques « anciennes »**. Pour l'ensemble des secteurs en mensuration numérique, la nomenclature n'a plus à être mentionnée dans le tableau de mutation. Celui-ci se limite à indiquer uniquement les adresses si disponibles. En **mensuration numérisée**, la nomenclature va faire l'objet de modifications mineures à des fins d'harmonisation à l'échelle cantonale. Dans ces secteurs, la nomenclature inscrite au Registre foncier restera utilisée jusqu'à la mise en service d'une nouvelle mensuration.

Les feuillets du RF concernant les **DDP** ne comportent plus d'indication de **surfaces** de nature hormis pour les **bâtiments**. Il convient donc d'adapter vos tableaux de mutation à cette nouvelle pratique du RF.

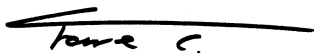
Pour rappel, la plupart des **plans carton caducs** ont été numérisés par les archives cantonales vaudoises et retirés des RF en 2017. Par conséquent, il n'y a plus lieu de se déplacer pour obtenir ces plans qui peuvent être commandés à [info.acv@vd.ch](mailto:info.acv@vd.ch). Un déplacement au RF reste nécessaire pour les plans carton caducs depuis 2018.

Enfin, à la suite de la révision du droit fédéral de la mensuration officielle, le délai de mise à jour des constructions est **passé de 12 à 6 mois (art.23, OMO)**. Par conséquent, nous vous remercions de prendre toutes les mesures nécessaires afin de respecter ce nouveau délai.

Les [normes](#) en vigueur, les anciennes [lettres d'information aux bureaux](#) et les annexes correspondantes sont disponibles sur notre site internet.

Nous vous remercions de transmettre ces informations à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concernés dans vos bureaux. Convaincus de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Cyril Favre  
géomètre cantonal



**Annexe**  
mentionnée